

HABITAT

Des aides à l'amélioration jusqu'au 31 décembre

L'an passé, la CdC a signé un Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés. Vu le succès de l'opération, les élus ont choisi de la prolonger.

> Qu'est-ce que ce protocole ?

C'est un dispositif permettant à tous les propriétaires de la Communauté de Communes de s'informer sur les aides auxquelles ils ont droit dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.

> Comment cela fonctionne ?

Le CDHAT, organisme retenu par les élus, vous informe sur les subventions que vous pouvez obtenir pour effectuer vos travaux d'amélioration de l'habitat, et vous assiste dans le montage et le suivi de votre dossier de demande de subventions. L'ensemble de ces services est gratuit.

> Quelles aides ?

Les aides sont prioritairement accordées aux propriétaires (occupants et bailleurs) réalisant des travaux de rénovation énergétique, des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, ou des travaux de traitement de logements très dégradés ou insalubres.

> Exemple de réalisation



Visite de chantier chez M. et Mme Lesaulnier à Livarot.

- Nature des travaux :

Remplacement des menuiseries extérieures
Isolation sous toiture
Isolation partielle des murs

- Montant des travaux :

23 140 € TTC

- Détail des aides :

- Subvention de l'Anah au taux de 50% sur le montant HT des travaux d'isolation thermique en raison d'un gain supérieur à 25%
- Aide de Solidarité Ecologique de l'Etat de 3 300€
- Subvention de la CdC du Pays de Livarot de 300€
- Subvention Caisse de retraite RSI de 2 500€

Les aides non remboursables représentent 70% du montant des travaux TTC.

- Total des financements :

16 100€

> En pratique

LE CDHAT PEUT ÊTRE JOINT :

> À la permanence mensuelle (sans rendez-vous) Les premiers lundis du mois de 9h30 à 12h00, au Point Info, 8 rue du Général Leclerc à Livarot (se munir de sa dernière feuille d'imposition pour les propriétaires occupants)

> Par téléphone du lundi au vendredi au 02 31 53 73 75

> Par mail : christophe.raveau@cdhat.fr

> Par courrier CDHAT Parc CITIS 4, avenue de Tsukuba 14 200 Hérouville Saint Clair

> Bilan sur la première année (2014)

- 65 porteurs de projets renseignés
- 55 dossiers déposés
- 25 logements concernés

Le montant global d'aides s'est élevé à 205 684 € pour un montant des travaux générés de 426 927 €.